



**Comité de Direction de l'AISOL**  
1863 Le Sépey

Le Sépey, le 6 octobre 2016

***Le Comité de direction aux membres  
du Conseil Intercommunal de l'AISOL***

**Préavis n° 5/2016 du Comité de direction au Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale Scolaire des Ormonts et Leysin relatif aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 11 du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, le Comité de direction ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil intercommunal en début de législature.

Afin de ne pas devoir venir devant le Conseil intercommunal pour les transactions de peu d'importances, qui demandent parfois à se réaliser rapidement, il est nécessaire que l'exécutif dispose d'une certaine compétence financière.

Ces dépenses non prévues au budget ou ne faisant pas l'objet d'une demande de crédit extrabudgétaire sont régulièrement portées à la connaissance du Conseil intercommunal, dans les communications du comité de direction et/ou dans les comptes.

Le comité de direction a besoin d'une telle compétence pour pouvoir fonctionner efficacement et vous propose de lui accorder une compétence financière d'un montant de CHF 15'000.-- par année, pour la législature 2016-2021. La gestion intégrale du Collège d'Aigremont justifie une augmentation de 5'000.- par rapport à la législature précédente.

L'achat de machines à disposition du concierge pour l'entretien du bâtiment et des aménagements extérieurs pourrait être envisagé en fonction de l'expérience acquise durant les premières années d'exploitation. A ce jour, les engins de bases ont pu être financé par le crédit lié à l'aménagement du bâtiment accepté par le Conseil Communal dans sa séance du 10 septembre 2014.

Le but de ces différents aménagements, à l'instar des autorisations générales de plaider, acquérir ou aliéner des immeubles, est en définitive de permettre au comité de direction de travailler de manière rapide, souple et efficace, sans préjudice des compétences attribuées au Conseil intercommunal.

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE  
DES ORMONTS ET LEYSIN DANS SA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2016**

- Vu** le préavis No 5/2016 du 6 octobre 2016 ;
- Oui** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Attendu** considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**DECIDE**

D'accorder au Comité de direction une autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 15'000.- par année, pour la durée de la législature 2016-2021

*Approuvé par le comité de direction dans sa séance du 12 octobre 2016.*


**AU NOM DU COMITE DE DIRECTION**

Le Président :



Eric Barroud

La Secrétaire :



Micheline Nauer

*Répondant du Comdir AISOL : Eric Barroud*